



TAXE D'APPRENTISSAGE

CAMPAGNE 2022

SOUTENIR LES METIERS DE LA FFN



L'Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN) est l'organisme de formation de la Fédération Française de Natation. Il a pour mission de **mettre en œuvre la politique fédérale en matière de formation, en posant comme principe de base que la compétence de l'encadrement est le meilleur investissement pour le présent comme pour l'avenir.**



Répartie entre l'INFAN et les Ecoles Régionales de Formation des Activités de la Natation (ERFAN), l'offre fédérale accompagne les encadrants au plus près des besoins identifiés par les stagiaires et leurs clubs employeurs, dans un contexte institutionnel mouvant, devant sans cesse s'adapter aux nouvelles pratiques aquatiques.

L'INFAN, tête de réseau de l'offre fédérale, a obtenu la certification Qualiopi en novembre 2021, pour ses actions de formation et ses actions de formation par apprentissage, consacrant toutes les attentions portées par les services à la formation et au développement des compétences professionnelles.

Schéma retraçant les activités de formation en Natation

Diplômes fédéraux

Brevet Fédéral 5 (BF5) : le titulaire intervient au sein d'un club de la FFN. Il est chargé de l'entraînement des pratiquants jusqu'au plus haut niveau.

Brevet Fédéral 4 (BF4) : le titulaire intervient au sein d'un club de la FFN. Il est chargé de l'entraînement des pratiquants jusqu'au niveau national jeunes.

Brevet Fédéral 3 (BF3) : le titulaire intervient au sein d'un club de la FFN. Il est chargé des activités d'initiation et du troisième niveau des test de l'École de la Natation.

Brevet Fédéral 2 (BF2) : le titulaire intervient au sein d'un club de la FFN. Il est chargé des activités d'initiation et du deuxième niveau des test de l'École de la Natation.

Brevet Fédéral 1 (BF1) : le titulaire intervient au sein d'un club de la FFN. Il est chargé des activités d'initiation et du premier niveau d'apprentissage de l'École de la Natation.

Diplômes permettant l'exercice de l'encadrement contre rémunération

Ces diplômes sont éligibles à l'apprentissage !

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité performance sportive (niveau 6) : permet d'enseigner et animer les activités aquatiques et de la natation, d'entraîner jusqu'au plus haut niveau et de diriger une structure.

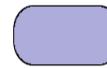
Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) spécialité performance sportive (niveau 5) : permet d'enseigner et animer les activités aquatiques et de la natation, et d'entraîner jusqu'au niveau national.

Moniteur Sportif de Natation (MSN) (niveau 4) : permet d'enseigner et animer les activités aquatiques et de la natation, et d'entraîner jusqu'au niveau régional.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) (niveau 4) : permet d'enseigner et animer les activités aquatiques et de la natation, et d'acquérir le titre de maître-nageur sauveteur.

 Diplômes mis en oeuvre par les ERFAN

 Diplômes mis en oeuvre par l'INFAN

 Diplôme mis en oeuvre par les ERFAN et certifié par l'INFAN



L'INFAN est devenu **centre de formation des apprentis** en 2020. Grâce à cet appui du CFA fédéral, les ERFAN peuvent désormais former des apprentis aux différents diplômes professionnels du secteur. Ces futurs encadrants assureront non seulement l'enseignement de la natation, contribuant ainsi à une mission de service public, mais formeront également les meilleurs nageurs de demain.

La **taxe d'apprentissage** est due par **toute structure soumise à l'impôt sur le revenu ou les sociétés**, ayant son **siège social en France** et employant **au moins 1 salarié**.

L'assiette de la taxe d'apprentissage est de 0,68% de la masse salariale.

Sur cette assiette :

- 87% sont reversés à l'OPCO pour le financement de l'apprentissage ;
- Le solde de 13% peut être reversés au CFA de votre choix.



La FFN remercie les entreprises qui ont soutenu l'INFAN en 2021 !



EN VERSANT LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA FÉDÉRAL

VOUS POUVEZ SOUTENIR L'ACTIVITÉ DE FORMATION DE LA FÉDÉRATION

Votre soutien peut prendre deux formes :

- Le versement de tout ou partie des 13% de votre taxe d'apprentissage. Les sommes versées seront affectées au développement de la formation du Diplôme d'Etat supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, qui forme les futurs entraîneurs de haut niveau et dirigeants de structures fédérales ;
- Le don de matériel informatique à destination des stagiaires, ou d'équipements pédagogiques, qui seront utilisés lors des formations.



BORDEREAU DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Votre Entreprise

Raison sociale :
Adresse :
Code postal :
N° SIRET :

Ville :

Contact de la personne en charge du dossier

NOM, Présom :
Téléphone :

Mail :

Calcul du solde de 13%

Masse salariale brute 2020 :
Taxe d'apprentissage (masse salariale brute x 0.68%) :
Solde de la taxe d'apprentissage (taxe d'apprentissage x 13%) :

Versement

- Par chèque à l'ordre de «l'INFAN - FFN»
- Par virement en indiquant l'ordre de virement : «Taxe d'apprentissage 2022»

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N°compte	Clé	Devise	Domiciliation
30066	10781	00020383303	07	EUR	CIC Paris JAURES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (international Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	3006	6107	8100	0203	8330	307	CMCIFRPP

Le bordereau est à adresser par courriel ou par courrier à Vincent VACHERAT, en charge de l'apprentissage.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à le contacter :

Par courriel : vincent.vacherat@ffnatation.fr / 01 70 48 45 21

Par courrier : INFAN-FFN 104, rue Martre 92583 CLICHY CEDEX